

COLLÈGE AMPÈRE
31, RUE DE LA BOURSE
69002 LYON

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

NOM (élève) : PRENOM : Classe (en 26-27) :

Mail représentant légal qui paie les frais scolaires : Téléphone :

Le lycée Ampère accueille, au restaurant scolaire, les élèves du collège Ampère.

Le passage au restaurant s'effectue par lecteur de biométrie : association d'un code à saisir par l'élève (1) et d'une reconnaissance, sans contact, du **contour de sa main droite**. Ce gabarit de main est enregistré au début de chaque année scolaire sur la base d'une information et d'un formulaire de consentement (cf. au verso).

(1) Le code est attribué à l'élève pour toute sa scolarité au sein de l'établissement.

Fin octobre, fin janvier et fin avril, l'avis des sommes à payer (facture) est adressé par mail au représentant légal désigné comme « représentant légal qui paie les frais scolaires. L'avis précise toutes les modalités de paiement : le télépaiement Educonnect ou le virement bancaire sont à privilégier.

Les espèces ou chèques seront acceptés à titre exceptionnel auprès du service intendance.

Pour une prise en compte d'une inscription / désinscription au restaurant scolaire, **vous devez être à jour de paiement de toute facture de demi-pension de périodes antérieures.**

EXTERNE (*) - mon enfant ne mangera pas / ne mangera plus au restaurant scolaire.

DEMI-PENSIONNAIRE (*) - TARIF - Montant du quotient familial : €

Cocher ci dessous	selon montant de votre QF)	Tarif du repas
<input type="checkbox"/>	QF supérieur à 2600€	6.00 €
<input type="checkbox"/>	QF entre 2301 et 2600€ (1)	5.50€
<input type="checkbox"/>	QF entre 1901 et 2300€ (1)	5.00€
<input type="checkbox"/>	QF entre 1601€ et 1900€ (1)	4.50€
<input type="checkbox"/>	QF entre 1201€ et 1600€ (1)	3.90€
<input type="checkbox"/>	QF entre 801€ et 1200€ (1)	3.00€
<input type="checkbox"/>	QF entre 400€ et 800€ (1)	2.00€
<input type="checkbox"/>	QF inférieur à 400€ (1)	1.00€

**(1) JOINDRE IMPERATIVEMENT A CETTE FICHE
ATTESTATION QUOTIENT FAMILIAL
(de moins de 3 mois)**

!/ Attention : sans attestation de QF jointe à cette fiche, le tarif maximum de **6 euros le repas** sera appliqué.

JOURS INSCRIPTION AU FORFAIT merci de cocher les cases des jours où votre enfant déjeunera au restaurant.

Nous vous conseillons une inscription 4 jours par semaine (lundi - mardi – jeudi – vendredi). Puis en fonction de l'emploi du temps de votre enfant, vous pourrez **AVANT LE 15 SEPTEMBRE** demander une modification (une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer auprès du service intendance).

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

(*) Fiche à retourner datée et signée **AVEC LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- EXTERNE ou demi-pensionnaire : **RIB représentants légaux** (cf. feuillet ci-joint);
Tout dossier non accompagné d'un RIB sera refusé.
!/ Boursier : nécessité d'un RIB aux nom et prénom complets du représentant légal bénéficiaire de la bourse.
- Demi-pensionnaire uniquement : le consentement à la biométrie (cf au verso ou document joint)
- Demi-pensionnaire uniquement : **attestation quotient familial** (à défaut, repas facturé 6 euros)

L'inscription - ou la non inscription - est valable pour l'année scolaire, les **modifications ne seront acceptées que sur demande écrite** (via un nouveau formulaire de ce type), et **se mettront en place au changement de trimestre.**

Date :

Signature du représentant légal :

Annexe 4 - Biométrie

INFORMATION AUX FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE **2026-2027**

Le conseil d'administration du 26 avril 2018 a approuvé l'utilisation d'un lecteur de contour de la main pour l'identification des élèves demi-pensionnaires ou internes lors de leur passage au restaurant scolaire.

La prise de mesure repose sur la géométrie de la main, seul le contour est pris en compte.

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration de conformité à la CNIL lors de sa mise en œuvre et, conformément au règlement général sur la protection des données, il est inscrit au registre des activités de traitement de l'établissement.

Ce procédé d'identification au moyen du gabarit de la main, associé à un code personnel, est proposé aux élèves afin de leur permettre l'accès au restaurant scolaire et d'éviter ainsi les vols, pertes et oublis de carte. L'élève doit rentrer son code personnel puis présenter sa main.

Les données biométriques (contour de la main) bénéficient d'une protection particulière et ne peuvent être enregistrées sans votre consentement. Le coupon suivant doit être retourné à l'établissement.

Vous pouvez toutefois vous opposer à l'enregistrement des données biométriques de votre enfant (1) et dans ce cas un badge cantine sera délivré à votre enfant (en cas de perte, 5€ le badge – tarif 2026).

(1) *razer ce la zone ci-dessous et exprimez votre demande d'un badge sur les deux lignes en bas de page*

Je/nous soussigné(e)(s)

représentant(s) légal/légaux de (nom et Prénom de l'élève concerné) l'élève

né(e)le (date naissance élève) / / scolarisé(e) en classe de

confirme / confirmons mon/notre consentement pour que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

Fait à

Le/...../.....

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur:
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé — bon pour accord »)

Autre demande (à préciser):

JOINDRE RIB DES REPRESENTANTS LEGAUX

Chaque RIB doit émaner de la banque (avec nom banque ou logo, et domiciliation)

NOM et prénom élève concerné·e : Classe (rentrée 2026) :

(concerne to

ut élève : EXTERNE comme DEMI-PENSIONNAIRE)

Tout dossier non accompagné d'un RIB émanant de la banque sera refusé.

Un RIB, pour quels usages ?

- **REMBOURSEMENT d'un trop-perçu** (voyage ; restauration) ;
- **BOURSE** : le représentant légal mentionné sur la notification d'attribution de bourse doit impérativement fournir un RIB émis par sa banque et comportant ses nom et prénom complets* (à défaut fournir justificatif identité et/ou copie livret famille pages des époux. * lire exemple ci-dessous).

Exemple : notification d'attribution de bourse au nom de Madame MARTIN Sophie (née DUPONT)

cas 1 : RIB au nom de « Mme MARTIN Sophie » ✓ ok

cas 2 : RIB commun au nom de « M. ou Mme MARTIN Julien » Δ fournir livret de famille pages des époux

cas 3 : RIB commun « Mme ou M. MARTIN Sophie » ✓ ok

cas 4 : RIB au nom de « Mme DUPONT Sophie » Δ fournir justificatif identité mentionnant les deux noms ;

cas 5 : Madame n'a pas de RIB à son nom Δ contacter le service intendance intendant.0690023a@ac-lyon.fr